

ARRÊTÉ
d'interdiction de stationnement
sur la Place de Kilmacow

Le Maire de la Commune de SAINT-THURIEN,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules sur la Place de Kilmacow à SAINT-THURIEN à l'occasion de l'assemblée générale de l'association ABBC (camping-cars) qui se déroulera du 11 au 14 octobre 2024 à la salle municipale située 11 Rue de Querrien à SAINT-THURIEN,

ARRÊTE

Article 1 :

Le stationnement des véhicules sera interdit aux véhicules autres que les camping-cars sur la moitié Sud de la Place de Kilmacow à SAINT-THURIEN du 11 au 14 octobre 2024.

Article 2 :

Le stationnement de véhicules contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la Route.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rosporden.

Fait à SAINT-THURIEN, le 20 septembre 2024

Le Maire,



Christine KERDRAON.